



Procès-verbal du conseil d'administration du lycée Saint-John Perse Jeudi 26 juin 2025.

Lycée Saint-John Perse – Salle 310.

Le conseil d'administration du lycée Saint-John Perse de Pau se réunit le jeudi 26 juin 2025 sur proposition du chef d'établissement pour une séance ordinaire sous la présidence de M. DRAPPIER Jean-Christophe.

M. Drappier, vérifie que le quorum est atteint. 16 membres sur 29 sont présents en début de séance pour un quorum de 15 (Cf. fiche d'émargement jointe).

Le conseil d'administration peut siéger valablement.

M. Drappier déclare la séance ouverte à 18h06

La prise de notes et la rédaction du compte rendu du présent conseil d'administration sont effectuées par Mme Bordenave, représentante des parents d'élèves FCPE.t

Point 1. Adoption du procès-verbal du précédent conseil d'administration.

Le compte rendu du CA du 14 avril 2025 est adopté.

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vo	Nul	Blanc
16	0	0	0	0	0

Adopté

Point 2. Adoption de l'ordre du jour du conseil d'administration.

- Règlement intérieur 2025/2026
- Règlement SRH
- Tarifs des dégradations.
- Acceptation d'un don – Prix du rallye mathématiques 2025.
- Autorisation gratifications. (Fleurs, prix concours, intervenants...)
- Répartition des crédits globalisés.
- Contrat défibrillateur
- Décisions budgétaires modificatives.
- Autorisation de recrutement des AED année scolaire 2025/2026
- Attribution des logements
- Programme prévisionnel des actions pédagogiques – Voyages et sorties. 2025/2026.
- Perspectives rentrée 2025
- Point Parcoursup

M Drappier propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Forfait mobilités durables pour les assistants d'éducation – Année 2025/2026
- Calendrier des stages en entreprises BTS et 1ere STMG – 2025/2026

- **Questions diverses**

Une question a été déposée par les représentants des personnels enseignants qui souhaitent qu'un point sur les inscriptions soit effectué.

Mme Bordenave souhaite faire un point sur la distribution des manuels scolaires.

L'ordre du jour est adopté.

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vo	Nul	Blanc
16	0	0	0	0	0

Adopté

Point 3. Règlement intérieur 2025/2026

M Drappier explique que cette année, il n'y a qu'un ajout qui est proposé pour le règlement intérieur. Il ne s'agit que de préciser dans la grille horaire de l'après-midi, les heures de début et de fin des cours pouvant être mise en place en horaires décalés. C'est le cas essentiellement le mardi après-midi au regard du placement des cours de l'enseignement facultatifs d'EPS. (Page 4)

M. le Proviseur soumet à délibération l'approbation du règlement intérieur pour l'année 2025/2026 avec les modifications proposées. Le conseil d'administration délibère et adopte le règlement intérieur (document joint)

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote	Nul	Blanc
16	0	0	0	0	0

Délibération DEMACT N° 41 séance N°7 du 26/06/2025

Adopté.

Point 4. Règlement du service de restauration et d'hébergement. 2025/2026

M Drappier et Mme Loustaunau expliquent que ce règlement n'avait pas été revu récemment, quelques erreurs persistaient et de mises à jour sont nécessaires.

Page1. Précisions sur les navettes mises à disposition pour faire les déplacements entre le lycée et les internats.

Page 2. Remplacer gestionnaire par secrétaire général.

Page 3. Il n'y a plus de forfait 6 jours à l'internat. Il est également préciser que le tarif applicable de la restauration pour les commensaux est soumis à l'indice de rémunération.

Page 4. Le fonds social des cantines n'existe plus. Remises d'ordre automatiques pour les stages en entreprises des lycéens et les stages ou compétitions des sportifs de haut niveau sur justificatifs. Mise à disposition de nouveaux modes de paiement notamment via le téléservice Educonnect.

Page 5. Mise en place du remboursement des trop perçus par virement.

L'accès à la restauration scolaire s'effectue de 11h30 à 13h15.

M. le Proviseur soumet à délibération l'approbation du règlement du SRH pour l'année 2025/2026 avec les modifications proposées. Le conseil d'administration délibère et adopte le règlement intérieur (document joint)

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote	Nul	Blanc
16	0	0	0	0	0

Délibération DEMACT N° 46 séance N°7 du 26/06/2025

Adopté.

Point 5. Tarifs pour les dégradations

Mme Loustaunau explique que les nouvelles clés après le changement d'organigramme, ont un prix de revient très important (50€ par clé). La caution est fixée actuellement à 8 euros ; elle propose donc d'augmenter le tarif de la caution à 20€. par ailleurs elle propose aussi à ce que les frais d'affranchissement soient au prix coûtant pour faire face aux évolutions régulières des tarifs.

Le conseil d'administration adopte les modifications suivantes pour les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement.

Cautions clés : 20€ (suite changement organigramme des clés)

Frais affranchissement : prix coûtant (évolution tarifs La Poste)

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote	Nul	Blanc
16	0	0	0	0	0

Délibération DEMACT N° 40 séance N°7 du 26/06/2025

Adopté.

Point 6. Don du rallye mathématiques d'Aquitaine 2025

Cette année encore, la 2nde04 a terminé à la 1^{ere} place départementale La classe a été récompensée par un chèque de 250 euros ; le lycée doit donc l'accepter pour faire rentrer cette somme dans la comptabilité.

Le conseil d'administration autorise le don de 250 € correspondant au prix de la part du Rallye des Mathématiques

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote	Nul	Blanc
16	0	0	0	0	0

Délibération DEMACT N° 47 séance N°7 du 26/06/2025
Adopté.

Point 7. Autorisation des gratifications

Mme Loustaunau explique qu'il lui faudrait l'autorisation du conseil d'administration pour que l'établissement puisse procéder à des gratifications (Fleurs, prix concours, remerciements à des intervenants...)

Le conseil d'administration autorise les gratifications dans le cadre d'obsèques, de prix concours, de remerciement d'intervenants bénévoles (membres de jury, forum des métiers...)

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote	Nul	Blanc
16	0	0	0	0	0

Délibération DEMACT N° 43 séance N°7 du 26/06/2025
Adopté.

Point 8. Répartition des crédits globalisés.

Mme Loustaunau présente la répartition des crédits globalisés. Subvention de l'état 3480€

- 2336.40€ de crédits reprographie (facture CFC 2025)
- 700€ pour les stages en entreprise (dépenses 2024 = 694.40€)
- 443.60€ pour les projets pédagogiques

Le chef d'établissement propose :

- la répartition des crédits globalisés de la manière suivante : - 2336.40€ de crédits reprographie (facture CFC 2025)
- 700€ pour les stages en entreprise (dépenses 2024 = 694.40€)
- 443.60€ pour les projets pédagogiques

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote	Nul	Blanc
16	0	0	0	0	0

Adopté.

Point 9. Contrat d'entretien du défibrillateur.

Mme Loustaunau présente le contrat pour la visite triennale du défibrillateur . Il est rappelé que celui-ci est situé à la loge.

La conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer le contrat d'entretien (pièce jointe) pour le défibrillateur du lycée

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote	Nul	Blanc
16	0	0	0	0	0

Délibération DEMACT N° 45 séance N°7 du 26/06/2025
Adopté.

Point 10. Décisions budgétaires modificatives.

Mme Loustaunau explique que la région Nouvelle Aquitaine nous a octroyé deux subventions dans le cadre de la campagne d'équipement 2025.

La première de 14400€ va nous permettre de financer 10 centrales d'acquisition SYSAM équipées de sondes pour un montant total de 14409.76€. Physique-chimie.

Le seconde de 7000€ va nous permettre d'investir dans une débroussailleuse, un taille haie et un souffleur électriques. Le coût est de 7501.20€.

Afin de permettre le paiement de ces équipements sur la section investissement (service OPC), il convient de procéder à un prélèvement total sur fonds de roulement de 510.96€.

Le conseil d'administration valide le prélèvement sur fonds de roulement d'un montant de 510.96€ pour compléter les subventions de la collectivité de rattachement à hauteur de 9.76€ pour le matériel de sciences physiques et 501.20€ pour le matériel électrique d'entretien des espaces verts.

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote	Nul	Blanc
16	0	0	0	0	0

Délibération DEMACT N° 42 séance N°7 du 26/06/2025

Adopté.

Point 11. Autorisation de recrutement des AED rentrée 2025

M Drappier rappelle que le lycée dispose de 6.5 ETP (Equivalent temps pleins) postes d'assistant d'éducation. Les contrats sont à renouveler et d'autres sont à créer au regard du départ de certains assistants d'éducation. Le chef d'établissement doit avoir chaque année l'autorisation de recruter ces personnels. Il y a comme chaque année du turn-over, nous avons commencé à recevoir des candidats.

Le Conseil d'Administration autorise M Drappier, Chef d'établissement, à recruter les assistants d'éducation en poste au lycée Saint-John Perse (6,5 ETP), à signer leur contrat de travail et à pourvoir à leur remplacement en cas de vacance ou d'absence. Le conseil d'administration autorise à procéder au recrutement de personnels de droit public - Assistants d'éducation

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote	Nul	Blanc
16	0	0	0	0	0

Délibération DEMACT N° 49 séance N°7 du 26/06/2025

Adopté.

Point 12. Forfait mobilités durables pour les assistants d'éducation

Le Forfait Mobilités Durables est un dispositif qui prévoit la possibilité pour les entreprises de doter les salariés d'un budget allant jusqu'à 300 euros par an et par salarié pour les déplacements domicile-travail.

L'employeur prends alors en charge les frais de déplacements de leurs salariés effectués en vélo, en covoiturage en tant que conducteur ou passager, en transports publics sauf s'il bénéficient déjà du remboursement d'un abonnement de transport en commun ou à l'aide d'autres services de mobilité partagée.

Le conseil d'administration autorise les assistants d'éducation à bénéficier du forfait Mobilités Durables si ceux-ci le demandent et utilisent des moyens de déplacement effectués en vélo, en covoiturage en tant que conducteur ou passager, en transports publics sauf s'il bénéficient déjà du remboursement d'un abonnement de transport en commun ou à l'aide d'autres services de mobilité partagée.

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote	Nul	Blanc
16	0	0	0	0	0

Délibération DEMACT N° 48 séance N°7 du 26/06/2025

Adopté

Point 13. Attribution des logements NAS 2025/2026

M Drappier rappelle que l'établissement possède 5 logements. Quatre du côté Chemin Barincou et un au 02 rue Jules Ferry.

Ces logements sont destinés à être occupés en NAS (Nécessité absolue de service). Un pour le proviseur, un proviseur adjoint, un secrétaire général, un occupé par un personnel d'intendance et un par un agent pour la loge.

M le Proviseur informe le CA que Mme Castaings, nouvelle proviseure adjointe, occupera le logement qui était occupée par Mme Labadie. Il rappelle que le logement de la secrétaire générale est vacant car celle-ci a obtenu une dérogation à l'obligation de loger.

Mme Stenier demande s'il ne serait pas intéressant de louer ce logement. M drappier répond que les logements n'ont pas subi de grosses rénovations depuis leur construction, qu'ils sont de fait en assez mauvais. Ils ne sont pas du tout isolés et très humides. Il ne serait pas très raisonnable de les proposer à location car la facture énergétique risque d'être très lourde d'autant plus qu'il n'est plus possible dans le parc de logements classiques de louer des logements classés G. Des rénovations sont prévus par la région, le logement pourrait alors être proposé en COP...

Le conseil d'administration donne son avis sur les emplois dont les titulaires bénéficient d'une concession de logement par nécessité absolue de service, à savoir, le proviseur, la proviseure adjointe, la gestionnaire, l'agent d'accueil et un personnel d'intendance

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote	Nul	Blanc
16	0	0	0	0	0

Délibération DEMACT N° 44 séance N°7 du 26/06/2025

Adopté

Point 14. Programme prévisionnel des Projets pédagogiques – Voyages et sorties. 2025/2026

M Drappier présente pour information les projets artistiques et culturels et notamment de voyage proposés pour l'année scolaire 2025/2026 (document joint). Certains des projets bénéficieront du financement par l'intermédiaire du Passculture. Il remercie les professeurs de leur implication et de la diversité des projets mis en œuvre au lycée. Le CA fait le constat d'un grand dynamisme du lycée

Ce programme ne présume en rien d'autres projets ponctuels organisés en cours d'année. Nombreux projets nécessiteront un financement avec la part collective du Passculture. A ce jour nous n'avons aucune information sur le montant qui se a accordé à l'établissement l'an prochain.

Mme delor donne quelques précisions sur le projet de voyage à Madrid.

Mme Bordenave rappelle que le prix du voyage à Chester était très élevé ; effectivement, M Drappier en convient et précise qu'un plafond est atteint, il faudra être très vigilant sur les tarifs. Mme Loustaunau indique qu'une mise en concurrence de plusieurs prestataires est cours.

M le Proviseur indique par ailleurs qu'une journée d'intégration pour toutes les classes de seconde, à la forêt des vertiges (accrobranche, escape game nature...) remplacera l'intégration au stade d'eaux vives cette année.

Le conseil d'administration donne un avis favorable au programme des projets et voyages pédagogiques pour l'année 2025/2026 présenté en PJ

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote	Nul	Blanc
16	0	0	0	0	0

Délibération DEMACT N° 51 séance N°7 du 26/06/2025

Adopté.

Point 15 . Calendrier des stages en entreprises 2025/2026

Mme Desclaux présente le calendrier des stages pour les BTS et 1ere STMG (séquence d'observation) pour l'année 2025/2026. M Drappier précise que les secondes doivent également effectuer une période d'observation de deux semaines au cours du mois de juin. Le calendrier sera fixé nationalement.

Le conseil d'administration donne un avis favorable au calendrier des stages en entreprise pour les BTS et pour la séquence d'observation destinée au 1ere STMG pour l'année 2025/2026 (voir PJ).

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote	Nul	Blanc
16	0	0	0	0	0

Délibération DEMACT N° 50 séance N°7 du 26/06/2025

Adopté.

Point 16. Information rentrée 2025

M le Proviseur présente des statistiques sur l'orientation des élèves en fin de seconde et les prévisions d'effectifs en spécialités de 1^{ère} et terminale. Il souligne la difficulté à réorienter, et la situation particulière en voie technologique et particulièrement en 1^{STMG} où pour la seconde année consécutive, au regard du nombre de demandes très important, des élèves ne pourront pas avoir de place au lycée.

Point 16 . Point Parcoursup

M le Proviseur fait le point sur les affectations des élèves en post Bac (suivi de la procédure Parcoursup au 23/06). Actuellement, toutes filières confondues, 86.6% ont accepté une proposition. 7.7 % n'ont que des vœux en attente. 13 élèves ont abandonné volontairement (ou non ?) la procédure pour un autre choix. Ces chiffres sont comparables à ceux de l'an dernier.

La filière STMG rencontre toujours un peu plus de difficultés 80% ont accepté une proposition contre 90 % dans la voie générale. Des places devraient se libérer. Parmi les 25 élèves (9 en TG et 16 TSTMG) n'ayant que des vœux en attente, certains ont des propositions en alternance et sont en attente d'un contrat d'apprentissage pour valider la proposition, d'autres ont renoncé à des propositions qui leur avaient été faites et pour les autres (très peu), ils n'avaient fait que des vœux très spécifiques (et souvent très peu) avec un niveau scolaire qui n'est pas en adéquation.

Il est à noter que les chiffres sont sensiblement équivalents à ceux de l'an dernier

Questions diverses

Question des représentants des personnels enseignants :

Est-il possible d'avoir des chiffres sur les inscriptions déjà réalisées pour la rentrée ? Nous constatons pour le moment seulement une 50aine d'adhésions à la MDL (contre 450 environ les dernières années).

A ce jour les réinscriptions en ligne des élèves en 1^{ère} générale, terminales générale et terminale STMG sont terminées :

Pour les 1^{ères} générales, 182 sur 213 se sont réinscrits et en terminale générale et STMG 278 sur 310, ainsi à ce jour 460 se sont réinscrits.

Les inscriptions sont en cours pour 16 nouveaux élèves affectés en 1^{ère} générale.

Les inscriptions en 2^{nde} sont prévues le lundi 30 juin et le mardi 1^{er} juillet 2025.

Les inscriptions en 1^{ère} STMG , mercredi 02 juillet. Les inscriptions en BTS auront lieu après les résultats du bac le 04 juillet.

Manuels scolaires

Mme Bordenave donne quelques informations sur les modalités d'intervention des parents d'élèves dans la distribution des manuels scolaires... ;

M Drappier après avoir remercié les membres du conseil d'administration qui quittent le lycée en cette fin d'année, déclare clos le Conseil d'Administration à 20h10

Le secrétaire de séance
Mme Bordenave

Le président du conseil d'administration
JC Drappier